



Quitter son mari avec son enfant

Par **ebrahim**, le **10/08/2009** à **13:53**

Bonjour,

Je viens ici pour ma petite soeur qui est actuellement mariée avec un algérien depuis environ 1 an et demi. Elle a eu un enfant avec lui depuis 8 mois et souhaiterai aujourd' hui le quitter. Dans un premier temps a t elle le droit de quitter le domicile conjuguale avec l'enfant. Et deuxièmement comment peut elle entamer une procédure de divorce alors que lui est contre cette décision.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **14:33**

bonjour, comme votre petite soeur est marié si elle quitte le domicile conjugal son mari pourrait s'en servir contre elle dans une procédure de divorce, sauf si violence conjugale, le recours à un avocat pour divorcer est obligatoire.

Qu'elle contacte la maison de justice et du droit (proche de son domicile) pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, cordialement.

[fluo]Les maisons de justice des Yvelines[/fluo]

LES MUREAUX

79 Boulevard Victor Hugo

78130 LES MUREAUX

Téléphone : 01 34 92 73 42

Télécopie : 01 30 99 51 00

Contact : Mme Fatiha MEKERRI

Courriel : maisonjustice.sicv@wanadoo.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES

Antenne de Trappes

3 place de la Mairie

78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 03 20

Télécopie : 01 30 16 03 21

Contact : Mme JOYEUX

Courriel : maison.justice.tra@agglo-sqy.fr

Antenne de Guyancourt

Place François Rabelais

78280 GUYANCOURT

Téléphone : 01 39 30 32 40

Télécopie : 01 39 30 32 41

Contact : Mme JOYEUX

Courriel : maison.justice.guy@agglo-sqy.fr